



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E12758

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2027

ÉDITÉ LE 20/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 31/12/2008

Capital : 180 000

Raison sociale : SOC EXPLOITATION ETS ALLARD

350 RUE DE SAINT JEAN D'ANGELY
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ANGOULEME 380 601 567

Téléphone : 05 45 21 44 35

Fax : 05 45 21 90 83

Siret : 380 601 567 00015

Portable : 0616190155

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.ent-allard.com

Numéro caisse de congés payés : 7113912

E-mail : administration@ent-allard.com

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :
ALLARD MATHIEU PRÉSIDENT

GAN 30060619N 2014

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 30060619N 2014

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Effectif moyen : 39 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	13/01/2026
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	03/12/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	13/01/2026
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	12/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	16/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.